



Héritage



Dans ce numéro

Organiser sa succession
2

Il est possible de faire un don qui ne coûte rien
3

La série de séminaires du Bureau des dons planifiés
4

Célébrations de Noël
4

Assurance voyage
4

Joanna Estelle, un modèle d'apprentissage continu Un encouragement pour le succès des autres en musique

par Jennifer Thomas, en collaboration avec Joanna Estelle



Joanna Estelle

Joanna Estelle, compositrice, parolière et arrangeuse canadienne acclamée par la critique, arrange et orchestre de la musique pour les spectacles et les enregistrements des artistes et des chorales aussi bien au Canada qu'à l'échelle internationale.

Fascinée par la musique depuis son enfance, la jeune Joanna écoutait les grands compositeurs et cherchait à en apprendre le plus possible sur leur vie. Encore toute jeune, elle a étudié le piano classique et les fondements théoriques au Royal Conservatory of Music de Toronto. Toutefois, sa famille ne croyait pas que la musique offrait une carrière intéressante. Joanna obtint un diplôme en psychologie et en anglais à l'Université Brock en 1972, puis elle étudia la comptabilité de gestion.

Pourtant, l'enthousiasme de Joanna pour la musique et la composition ne se démentait pas. Tout en menant une carrière fructueuse à la fonction publique fédérale, elle concentrait son énergie créatrice sur la composition musicale et faisait des études à temps partiel en piano moderne, en théorie avancée et en arrangement musical.

Au nombre des grandes réalisations de Joanna figure l'exécution de ses œuvres pour chorale par les Cantata Singers d'Ottawa, le Choeur Bach d'Ottawa et l'imposante chorale UNISONG 2004. Elle écrivit une pièce pour un récital d'opéra qui fut jouée à Londres, en Angleterre. Sa musique fut aussi jouée dans le cadre d'un festival international de carillon à Barcelone, en Espagne, et souvent sur la Colline du Parlement par le carillonneur du Dominion. Elle a travaillé en collaboration avec le compositeur de Broadway, David Horne, pour orchestrer et préparer un arrangement pour un orchestre de cuivres de son œuvre pour chorale, *Canada Forever Free*, que la Musique de la Garde de cérémonie des Forces canadiennes joua pour la première fois au Musée canadien de la guerre en août 2007.

Joanna attribue ses succès à un amour sincère pour la musique, à une recherche de l'excellence, à l'appui des gens qui croient en son talent naturel et à sa grande persévérance. « La musique a été ma compagne la plus fidèle depuis mon enfance. Le piano est un ami sincère toujours présent quand j'en ai besoin, peu importe les longs intervalles entre nos rencontres. »

Joanna continue de se perfectionner. Présentement inscrite à temps partiel à l'Université d'Ottawa comme étudiante spéciale au Département de musique, elle étudie sous la direction du compositeur et professeur de piano Steven Gellman. Elle obtiendra son diplôme de premier cycle dans un an. (suite p. 2)



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

Fortement influencée par le mentorat du professeur Gellman et l'appui inconditionnel du personnel du Département de musique, Joanna estime que leur encouragement la pousse à explorer de nouveaux genres musicaux, lui permet d'élargir son univers musical et stimule son imagination déjà très riche. Après l'obtention de son diplôme, elle prévoit retourner dans le sud de l'Ontario prendre soin de sa mère et entreprendre des études en vue d'un diplôme supérieur en musique à l'université York de Toronto.

Joanna apprécie beaucoup son séjour au Département de musique et elle a décidé de remercier l'Université d'Ottawa de façon très significative en léguant sa police d'assurance vie à l'Université pour créer un fonds de dotation : le *Joanna Estelle Commemorative Scholarship Fund*. Ce fonds permettra d'offrir chaque année une bourse d'études à une compositrice canadienne qui voudra étudier en composition musicale. Ce geste généreux montre bien la volonté de Joanna d'encourager d'autres femmes talentueuses à profiter des chances offertes par l'Université et à se faire entendre.

Joanna croit que la musique joue un rôle important dans la vie des gens. « Un compositeur est comme un petit caillou que l'univers lance dans une mare

pour créer des ondes. Composer de la musique, c'est une occasion d'exprimer le plus profond de soi à un niveau très élevé. » En créant ce fonds, Joanna permet à d'autres femmes d'être stimulées et inspirées par la musique et montre qu'une personne peut influencer la culture et l'éducation de façon concrète et positive et faire en sorte qu'on puisse vivre dans un monde meilleur.

Vous aussi, vous pouvez laisser un héritage qui aura un effet positif et durable. Les dons planifiés offrent un moyen unique de réaliser vos objectifs financiers personnels tout en aidant l'Université d'Ottawa à atteindre ses buts en éducation. Les dons planifiés comprennent des dons immédiats d'actions ou des dons différés par testament ou des dons d'assurance vie. Le personnel d'experts de l'Université peut vous expliquer les répercussions de différentes formes de dons sur vos revenus, votre situation face à l'impôt, votre famille et votre désir de philanthropie. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec **Marlene Scheel par téléphone au 613-562-5800, poste 3426 ou par courriel à mscheel@uOttawa.ca.**

Organiser sa succession, c'est assurer la tranquillité d'esprit des personnes que l'on aime

Article fourni par Charles Brophy, CFP, RFP, CLU, CSA, Brophy Financial Planning
On peut le joindre au 613-728-9573 ou à charlie@brophyfinancial.com

Reconnaître l'importance d'organiser sa succession est l'une des mesures les plus importantes que l'on peut prendre pour atténuer le stress émotionnel et le fardeau financier de sa famille. Si l'on consigne soigneusement ses volontés, tous peuvent avoir l'esprit tranquille.

Que peut-on faire de plus pour montrer à quel point on a du cœur? Rassembler et organiser les documents de base relatifs à sa succession, c'est faire en sorte que les personnes que l'on aime trouvent aisément la réponse à des questions comme celles-ci :

- Avec qui faut-il communiquer en cas d'urgence?
- Quelles sont vos dernières volontés et auprès de qui avez-vous fait des préarrangements funéraires?
- Où est la clé de votre coffret de sûreté et à quelle succursale de quelle banque se trouve ce coffret?
- Quelle est la personne — avocat, comptable, agent d'immeuble, courtier d'assurance ou conseiller en placements — qui comprend le mieux votre succession et qui serait le plus utile à votre famille en cas de besoin?

La plupart des gens admettent que c'est généralement parce qu'ils ne savent trop comment organiser leur succession qu'ils ne parviennent pas à le faire. Comment réunir toute l'information et quels renseignements au juste devrait-on d'abord rassembler?

En un mot, il s'agit :

- des renseignements concernant ses funérailles, son testament, ses procurations et les fiducies que l'on a peut-être mises en place;
- de ses titres légaux;
- des renseignements à propos de ses comptes en banque, de ses cartes de crédit et de ses investissements;
- des renseignements sur ses pensions, ses assurances et ses biens immobiliers;
- de précisions et de désirs au sujet de ses effets personnels;
- des renseignements relatifs à sa famille, à ses amis et à ses affaires.

Organiser sa succession, c'est aussi avoir l'occasion de réfléchir aux personnes et aux moments qui ont eu le plus de signification dans sa vie; l'occasion également de consigner ces réflexions dans l'intimité de son journal. Ces écrits font partie du legs qu'on laisse aux êtres qu'on aime et deviendront probablement la chose la plus importante qu'on léguera à ceux qu'on aime.

Votre conseiller financier est en mesure de vous aider à organiser votre succession. Il peut vous donner des conseils sur vos besoins financiers futurs, mais il peut aussi vous servir de guide en ce qui a trait aux nombreux domaines qui procureront à votre famille la tranquillité d'esprit le jour il leur faudra s'occuper de votre succession. Fixez-vous comme objectif d'entreprendre cette activité importante. Si vous veillez à ce que vos désirs soient mis par écrit et respectés, votre famille aura l'esprit tranquille et vous aussi.

Il est possible de faire un don qui ne coûte rien

Article fourni par Derek King, BA, FCSI, CFP, CIM

Certains placements semblent favoriser les dons de bienfaisance. Les actions accréditives se retrouvent parmi ces types de placements. En somme, les actions accréditives sont semblables à des fonds de placement communs dans les secteurs minier, pétrolier et gazier pour lesquels le gouvernement offre des encouragements fiscaux afin de raviver l'investissement dans ce domaine.

Les actions accréditives ne sont pas là pour échapper aux règlements et encourager l'évitement fiscal. Le gouvernement a explicitement établi ces actions conformément à des dispositions précises de la Loi de l'impôt sur le revenu.

En partie, les actions accréditives permettent au gouvernement de réaliser un objectif politique précis, soit d'encourager le financement de l'exploration et du développement durable des ressources naturelles du Canada. Ces actions figurent parmi les outils de planification fiscale importants dont peut se servir la population canadienne depuis les années 1950.

Le budget de 2006 encourage et facilite les dons de bienfaisance. En effet, le budget exonère l'impôt sur les gains en capital pour les dons d'actions inscrites en bourses ou de propriété offrant ainsi un avantage fiscal important au lieu de vendre les actions et ensuite faire le don du revenu après impôt. Essentiellement, la valeur des unités de fonds communs provenant d'actions accréditées est réduite à zéro étant donné les crédits d'impôt substantiels.

Lorsque le contribuable vend ces unités, la valeur des unités est essentiellement un gain en capital (la moitié étant imposable). Toutefois, lorsque les unités sont offertes comme dons de bienfaisance, l'impôt est éliminé; une situation gagnante pour tous, le contribuable et l'organisme de bienfaisance.

Le contribuable doit bien connaître cette stratégie qui saura améliorer sa situation fiscale. Aux fins d'étude, il est bien de faire la comparaison entre un don d'un

montant d'argent comptant et un don d'unités de fonds communs provenant d'actions accréditives. Lorsqu'un contribuable fait un don de 10 000 \$ à un organisme de bienfaisance, il épargne environ 4 640 \$ si on utilise le taux d'imposition supérieur de l'Ontario. C'est-à-dire, un don de 10 000 \$ coûte en fait 5 360 \$. Toutefois, lorsqu'un contribuable investit 10 000 \$ dans une société en commandite (SEC) d'actions accréditives, il profite de d'économies d'impôt. Dans la première année, le contribuable réalise une économie d'impôt de 4 640 \$. De plus, il reçoit un crédit d'impôt fédéral de 15 %, soit 1 500 \$. Il doit toutefois payer environ 696 \$ en impôt sur ce crédit, mais en somme, il épargne 804 \$.

Lorsque le roulement des actions accréditives dans un fonds commun se réalise moins de deux ans après l'achat, et que le contribuable donne ses unités du fonds commun, il réalise une autre économie d'impôt de 4 640 \$, en supposant que la valeur du placement n'a pas changé. Le total des économies d'impôt s'élève ainsi à environ 10 084 \$; soit 84 \$ de plus que le montant investi initialement!

Quels sont ainsi les résultats? Le contribuable a fait un don de 10 000 \$ à une œuvre de charité qui ne lui a rien coûté. Cependant, le don d'argent comptant a coûté 5 360 \$. Toute une différence!

En ce qui concerne l'organisme de bienfaisance, ceci exige évidemment la mise en place de stratégies de planification. Toutefois, en ce qui concerne le contribuable, qui ne voudrait pas faire un don qui ne coûte rien? C'est possible.

Le gouvernement a explicitement établi les actions accréditives conformément à des dispositions précises de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Derek King, BA, FCSI, CFP, CIM est un conseiller en placements chez BMO Nesbitt Burns. On peut le joindre au 613-562-6493 ou à www.dereking.ca.

Séminaires 2007-2008 du Bureau des dons planifiés

Les séminaires du Bureau des dons planifiés se poursuivront à l'automne 2007 et au printemps 2008.

Soyez des nôtres pour l'un ou l'autre des deux derniers séminaires à venir :

Mercredi 14 mai **10 h – 12 h**
Tax Effective Strategies for Donating to your Favorite Charities – An Emphasis on Flow-Through Shares.
Derek King, conseiller en placements et planificateur financier chez BMO Nesbitt Burns, expliquera en détail comment transmettre vos placements à vos héritiers au moyen de parts et d'actions. En anglais seulement.
Centre RA, 2451, promenade Riverside

Mercredi 4 juin **10 h – 12 h**
Travel and Health Insurance. Shawn McCord et Bonita Oliver, de l'entreprise Johnson Inc., parleront de l'assurance voyage et de l'assurance santé. Exposé en anglais, mais possibilité de poser des questions en français à Sylvie Laframboise, de la même entreprise. Le séminaire se déroulera au Centre RA, sur la promenade Riverside. Pour vous inscrire ou nous proposer des thèmes qui vous intéressent, prière de communiquer avec nous au **613-562-5800, poste 3440.**

Assurance voyage de Johnson

Nous aimerions profiter de cette occasion pour vous rappeler qu'en tant qu'anciennes et anciens de l'Université d'Ottawa, vous avez maintenant accès à un régime d'assurance voyage étendu, conçu particulièrement pour vous! Quels que soient vos besoins en matière d'assurance voyage, six mois en Floride annuellement, une première randonnée pédestre en Europe ou des voyages à forfait, le Régime MEDOC^{MD} Assurance Voyage est pour vous.

MEDOC^{MD} Assurance Voyage vous offre des garanties fiables à des taux des plus concurrentiels, y compris :

- ✓ Le choix de trois régimes :
 - Le Régime de base annuel 17-jours, pour tous les voyages d'une durée maximale de 17 jours chacun.
 - Le Régime de base annuel 35-jours, pour tous les voyages d'une durée maximale de 35 jours chacun.
 - Le Régime complémentaire qui couvre les voyages de plus de 35 jours.
- ✓ Jusqu'à 5 000 000 \$ pour soins médicaux d'urgence.
- ✓ Les garanties Annulation et Interruption de voyage sont incluses sans frais additionnels, jusqu'à 4 000 \$.
- ✓ La protection est offerte peu importe votre âge ou votre état de santé.
- ✓ Un service d'assistance téléphonique multilingue, 24/7.
- ✓ La coordination avec votre régime provincial d'assurance maladie.
- ✓ Le paiement mensuel pratique des primes, sans intérêt ni frais administratifs.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Johnson Inc. au **1-866-606-3362**, ou visitez **www.johnson.ca/uOttawa**

MEDOC^{MD} est une marque déposée de Johnson Inc.
MEDOC^{MD} est souscrit auprès de la Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurances.
Propriété commune de Johnson Inc. et de la Royal & Sun Alliance du Canada



Célébrations de Noël

Le 6 décembre 2007, les membres du Cercle Héritage, leurs proches et leurs amis se sont réunis pour souligner la période des Fêtes lors d'un brunch organisé par le Bureau des dons planifiés de l'Université d'Ottawa. Après le brunch, plusieurs personnes ont assisté à l'**Offrande musicale de Noël**, une merveilleuse façon de lancer la période des Fêtes.



Programme de voyage, édition 2009

Le Bureau des relations avec les anciens a le plaisir de présenter l'édition 2009 de son programme de voyage. Joignez-vous à nous afin de découvrir les îles Galapagos, la beauté de la Toscane, les eaux de Tahiti et de la Polynésie française ainsi que plusieurs autres destinations. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Bureau des relations avec les anciens au **1-800-465-1888** ou visitez le **www.uOttawa.ca/anciens**.

Héritage

Les renseignements et les opinions exprimées dans le présent bulletin proviennent de différentes sources jugées fiables, mais *Héritage* ne peut garantir leur exactitude. L'Université d'Ottawa, son personnel et ses agents ne peuvent être tenus responsables des erreurs et des omissions ou des dommages causés par l'utilisation de l'information ou des opinions publiées. Il est important que les lecteurs consultent leur propre conseiller professionnel pour déterminer l'à-propos de l'information et des opinions publiées dans le présent bulletin. Il est entendu que le présent bulletin ne fournit pas de conseils d'ordre juridique ou comptable, ni d'autres conseils d'ordre professionnel.

Pour en savoir plus :

Bureau des dons planifiés, Université d'Ottawa
190, avenue Laurier Est, Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Tél. sans frais : 1-888-352-7222 ou **Tél. :** 613-562-5862
Courriel : heritage@uOttawa.ca
www.uOttawa.ca/anciens/dons/donsplanifiés
Numéro d'organisme de bienfaisance :
11927 8877 RR0001